



CD22/SG

Procès-Verbal N°5  
Saison 2019-2020

## **Bureau élargi du CD 22**

Réunion à distance du 30 avril 2020

**Présents** : M. Éric BOIVENT-Président,  
Mme. Claudine JANNIC,  
MM. Christophe HOUVRARD, Gaëtan LUCAS, Nicolas METAYER.

**Invités** :  
Mmes. Agnès GREGOIRE, Sandrine PIERRE, Delphine GAPIHAN, Delphine LE TURDU  
MM. Sébastien GILLARD, Jonathan RIVET, Jean-Pierre VARNIER.

**Excusés** :  
Mmes Christine JEZEGOU, Nadine LE GOFF, Monique MORIN  
MM. Jean-Charles HERVY, Christian THOME

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : M Christophe HOUVRARD.

**Début de la séance** : 18h30

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres élus et aux invités.

### **1. Instances Fédérales**

Le séminaire des dirigeants du 26 avril 2020 a pris des décisions faisant suite aux contraintes sanitaires dues au COVID-19 :

- Arrêt des championnats Fédéraux, Ligues et Comités adopté en CODIR Fédéral
- Saison 2019/2020 non blanche
- Recours des équipes qui se sont senties lésées auprès du CNOSF
- Application d'un Ranking Fédéral
- Procédures disciplinaires maintenues
- Non application de la Charte des Officiels
- Arrêt des caisses de péréquation au 12 mars 2020 avec remboursement des trop perçus
- Annulation de tous les événements jusqu'au 12 juin 2020
- Maintien de l'AG Ordinaire du Touquet le 17 octobre 2020
- Maintien de l'AG Elective du 19 décembre 2020 à Paris
- Obligation aux Ligues de fixer leurs AGE avant le 26 septembre 2020
- Obligation aux Comités de fixer leurs AGE avant le 26 septembre 2020
- Dates de Mutations fixées entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 15 juillet 2020



- La FFBB demande que les Ligues et Comités n'augmentent pas les tarifs 2019/2020 pour la saison 2020/2021 avec une licence VxE fixée à 12€

## 2. Retour au Jeu

La FFBB a libéré un fonds d'aide pour les Clubs, Comités et Ligues.

- 1 000 000€ pour les Clubs – Aide minimale de 200€ et maximale de 1 000€
- 500 000€ pour les Comités – Aide minimale de 1 000€ et maximale de 10 000€
- 530 000€ pour les Ligues – Aide matérialisée par l'acquisition d'un terrain mobile 3x3 pour chaque Ligue Régionale

Les dossiers devront être déposés entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 décembre 2020.

Les actions éligibles au fonds de retour au jeu devront se réaliser entre le 12 juin 2020 et le 30 juin 2021. Les actions devront être sur des thèmes 5x5, 3x3 ou VxE avec des notions de festivité, solidarité, etc...mais elles ne devront pas cumuler avec des actions PSF.

Tous les mois, des Commissions Fédérales statueront sur les dossiers.

## 3. AGE du CD 22

Le Président Eric BOIVENT propose que l'AGE de la saison 2019/2020 soit fixée le 29 août 2020 à la Maison des Sports de Ploufragan.

Le matin, les dirigeants costarmoricains pourront assister et voter les éléments statutaires Assemblée Générale avec présentation des dispositions Fédérales suite à la crise sanitaire.

L'après-midi sera consacrée à des ateliers sur FBI (rappel sur la dématérialisation des demandes de licences pour que les demandes de renouvellement et de création se déroulent bien) et la formation des cadres, des joueurs dans le cadre de la sectorisation.

Pour ceux qui souhaitent candidater au CODIR du CD 22, la date limite de dépôt des candidatures est repoussée au 29 juillet 2020, et un rappel de confirmation devra être fait auprès des candidats qui ont déjà postulé.

De plus, une consultation à distance des dirigeants costarmoricains sera faite selon les dispositions de des articles 7.2 des statuts types FFBB pour demander l'approbation du report de l'AGE au-delà du 15 juillet 2020 et de la prorogation des mandats des délégués fédéraux du CD 22 pour l'AGO Fédérale du 17 octobre 2020.

**A l'unanimité des membres du Bureau présents, le Bureau Directeur approuve le report de l'AGE de la saison 2019/2020 au 29 août 2020.**

#### 4. Dispositions Financières saison 2020/2021

- La demande dématérialisée des licences impose une modification des dispositions financières au niveau du tarif des licences car le tarif d'une licence sera combiné du tarif du socle commun licence club fixé à 12€ pour le montant fédéral et d'une extension de pratique fixée à un tarif complémentaire.
- Le CD 22 réfléchit à débloquer une ligne budgétaire pour aider les clubs en complément du « Fonds Retour en Jeu » qui se concrétisera par des aides matérielles, etc...
- La Commission Technique propose de fixer le tarif des stages U11 de deux jours à 25€. Le montant de 25€ devrait être rétrocédé aux clubs à hauteur de 10€ par enfant inscrit aux stages, au staff animant les stages à hauteur de 10€ par enfant inscrit, et aux enfants inscrits en une dotation de 5€.

**A l'unanimité des membres du Bureau présents, le Bureau Directeur approuve le tarif des stages U11 à 25€**

- La Commission Technique propose de maintenir la gratuité des inscriptions aux Opens start 3x3 de la saison 2020/2021. Mais à compter de la saison suivante, il est envisagé de demander une contribution modique aux participants.

**A l'unanimité des membres du Bureau présents, le Bureau Directeur approuve le maintien de la gratuité des inscriptions aux Opens start 3x3 de la saison 2020/2021.**

- Dans le cadre du PSF 2020, le CD 22 a déposé 8 fiches actions et a sollicité un total de 65 324€ en subventions pour des projets d'un montant total de 182 716€.
- Le CD 22 envisage l'acquisition d'un terrain mobile 3x3 et de déposer un dossier de demande de subvention à la DRJCS/ANS pour début juillet.

#### 5. Instances Départementales

##### • Communication aux clubs

Le 18 mai 2020 à 20h, une réunion par visio-conférence sera proposée aux dirigeants costarmoricains pour présenter :

- Ranking Fédéral et son utilité
- Maintien des Camps en fonction des conditions sanitaires
- Report de l'AGE au 29 août 2020
- Retour au Jeu
- Calendrier des Réunions Territoriales pour la présentation de la Dématérialisation des Licences et de l'Affiliation des clubs, et l'Animation des Territoires dans le cadre de l'IRFBB
- Transmission des licences FFBB-365 aux clubs qui ne l'ont pas encore activée

- **Perspectives du CD 22**

- Reprise progressive des activités à la Maison des Sports avec maintien du Télétravail et interrogation sur la fourniture de masques et de gel hydroalcoolique
- Recrutement d'un contrat d'apprentissage en administratif ou un BPJEPS
- Réflexion sur les éléments ou projets à intégrer dans le dispositif « Retour au Jeu »
- Mettre en place un logiciel de gestion de projets
- Dresser un bilan du Plan de Développement Territorial -PDT-2016/2020
- Elaborer le PDT 2020/2024

- Vu la situation de la Section Sportive de Loudéac, les membres du Bureau proposent au vote la fin de la Section Sportive de Loudéac

**A l'unanimité des membres du Bureau présents, le Bureau Directeur approuve la cessation de la Section Sportive de Loudéac à compter de la rentrée des classes en septembre 2020.**

- Sébastien GILLARD, Président de la Commission Technique, demande à partir de quand il sera possible d'établir un calendrier sportif de la saison 2020/2021. Dès réception des dates imposées par la Ligue, le calendrier Départemental sera défini.

Le Président clôture la séance à 21h00.

**Le Président du CD22**

Eric BOIVENT



**La Secrétaire Général du CD22**

Christophe HOUVRARD

